

République Française
Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
Du Vendredi 5 février 2021

Date et affichage de convocation : 29 janvier 2021

Conseillers présents : Claude Ledey, Daniel Lallemand, Christian Bonnerot, Sonia Sœur, Jean-Louis Jury, Jérémie Junier, Nathalie Lahaye, Julien Desbrosses, Céline Sotty, Emilie Robert, Nicolas Rey, Nathalie Duret-Bidelet, Aude Torrent, Carine Tissier, Jean-François Lacroix.

Conseillers excusés : /

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité
Céline Sotty est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

- **Décisions du Maire** : Néant
- **Finances communales** : le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à régler les factures sur la section investissement des budgets communal et assainissement avant leur vote en 2021 et dans la limite maximum de 25% des crédits ouverts sur les budgets de l'année 2020.
- **Adressage** : à l'issue d'une consultation, l'offre de prix de l'entreprise PVP est retenue pour un montant de 14 165.62 € TTC pour la fourniture et la pose de plaques d'adressage en acier émaillé pour les plaques de rue de campagne. Une commission validera les maquettes avant la mise en fabrication.
- **Devis bâtiments** : un avenant sera signé avec l'entreprise Radenne suite à la plus-value de 541.88 € HT sur les travaux à effectuer dans la salle de judo.
- **DETR 2021** : le conseil municipal autorise le maire à solliciter l'inscription des travaux de réhabilitation au Musée Charolais du Machinisme Agricole au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux de l'année 2021 pour un montant total de 10 471.95 € TTC.
- **Amendes de police** : une partie du produit des amendes de police étant reversée aux communes pour les projets de sécurité, l'ensemble du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à en faire la demande auprès du département.
- **Convention cabinet de recrutement** : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de prestations avec un cabinet de recrutement pour la recherche d'un futur médecin.
Le montant dû sera de 9 000 € HT si le cabinet de recrutement trouve un médecin avec une garantie d'installation de 6 mois minimum. Dans le cas où aucun médecin ne viendrait s'installer sur la commune, aucune somme ne sera due.
- **Bilan annuel de fonctionnement d'assainissement** : le conseil municipal approuve le bilan de fonctionnement de l'année 2020 du système d'assainissement situé au bas du Bourg (obligatoire pour chaque station d'épuration d'une capacité de 200 équivalents habitants).
Rue des Perrières : un problème récurrent d'engorgement de canalisations par un grand volume de lingettes est à nouveau apparu. Une pompe a déjà été changée l'an passé, et un nouveau devis a été demandé pour le remplacement d'une autre pompe à nouveau endommagée.

- **Questions diverses :**

- Copieur : un nouveau contrat de location est attribué à Walpi pour le copieur de la mairie et de l'école pour un montant de 180.78 €/mois.
- Sobeca : l'entreprise quittera le bâtiment de la Zone des Bruyères au 31.03.2021 ; Ce bâtiment sera dans un 1^{er} temps reproposé à la location, puis peut-être à la vente si aucun locataire ne se manifeste. Dans ce cas, une estimation sera demandée avant la mise en vente.
- Convention Anne Frank : l'ensemble du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation du contrat de prêt à usage exposition « Anne Frank, une histoire d'aujourd'hui » (pour mémoire, contrat entre la Maison Anne Frank, l'association Mémoire et Patrimoine et la commune de février 2020).
- Compétence mobilité : des changements concernant le transport scolaire pourraient avoir lieu si la compétence mobilité est reprise par la Communauté de Communes. Elle est actuellement en cours d'attribution.
- Projet éolien : tous les propriétaires de terrains susceptibles de recevoir l'installation des éoliennes sont actuellement contactés par VSB.
- Nouveau protocole sanitaire : Christian Bonnerot présente rapidement le nouveau protocole. Les masques de catégorie 1 sont désormais obligatoires. Ils doivent être fournis par les parents pour les enfants et par la Mairie pour le personnel communal ; pas de grands changements notoires, les consignes imposées étaient déjà mises en place à l'école et à la cantine.
- Contrôle sanitaire de la Cantine : aucun souci majeur n'est relevé et le contrôle est satisfaisant. Nicolas Rey indique qu'il faudra néanmoins envisager l'achat d'une cellule de refroidissement.
- Téléthon : les 3 tirelires ont rapporté 215 €, somme à laquelle s'ajoute un don de 200 € du Club du 3^e âge.
- Chèques cadeaux : des chèques cadeaux d'une valeur de 20 € sont mis en place par la Communauté de Communes. Ils sont vendus 15 €, soit 5 euros offerts par la Communauté de Communes et sont valables jusqu'au 30.06.2021 dans les petits commerces du territoire communautaire. Le montant est de 100€ maximum par personne (soit 25 € de pouvoir d'achat offert). Ils sont disponibles à Vival et à la Boulangerie Girardon.
- Location garage de l'ancien bureau de Tabac : une demande de location du garage est validée par l'ensemble du Conseil Municipal pour un montant de 25 € mensuel.
- Aides aux démarches : certains habitants de la commune souhaiteraient avoir de l'aide pour diverses démarches (administratives, déplacements...). Ces personnes peuvent contacter le CIAS ou des plateformes telles que C'Mobile ou la Mairie qui pourra les aiguiller vers divers organismes en fonction des besoins évoqués.

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 12 février 2021

Le Maire, Claude LEDEY

